

PROVINCE DE QUÉBEC41^e LÉGISLATURE1^{RE} SESSION**QUÉBEC, LE 20 MARS 2015****CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR***Québec, le 20 mars 2015*

Aujourd'hui, à quatorze heures vingt minutes, il a plu à l'honorable Administrateur du Québec de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 30 Loi portant principalement sur la suspension de versements de bonis dans le contexte de mesures visant le retour à l'équilibre budgétaire

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par l'honorable Administrateur du Québec.